

L'an deux mil vingt-deux, le 06 juillet à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	16.

Date de 1^{ère} convocation : 28 juin 2022
Date d'affichage : 13 juillet 2022

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : Sophie Petit-Guillaume ; Gérard Dumaz ; Gaëtan Vanin ; Pierre-Damien Galène ; Sandra Ferrari ; Marie-Thérèse Salomon ; André Gimenez ; Régis Dumaz ; Karine Dubouchet-Revol ; Philippe Exertier-dit-Monnard ; Alexandre Gennaro ; Gilles Camus ; Dominique Pommat ; Pascal Ginollin ; Christian Berthommier ; <i>Suppléants (votant)</i> : Thierry Bebert ;
<u>Excusés</u> :	Jean-Marc Grellier (pouvoir à André Gimenez) ; Alexandra Turnar ; Serge Tichkiewitch (pouvoir à Pierre-Damien Galène) ; Antoine Hyunh ; Jean-Marie Manzato ; Jean-Marc Vial (pouvoir à Marie-Thérèse Salomon) ; Christian Gogny ; Cécile Trahand (pouvoir à Christian Berthommier) ; Pierre-Louis Balthazard (pouvoir à Sophie Petit-Guillaume) ; Fabre Maryse
<u>Absents</u> :	Pierre Brun ; Sabrina Haerincq, Jean-Marc Léoutre ; Patrick Bastien ; Gérard Gonthier ; Marie-Pierre Montoro ; Marc Morand ; Nicolas Poilleux ; Nicolas Vayrio ;

FINANCES - DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION REGIONALE

Madame la présidente rappelle que le projet de passerelle multisport sur la Féclaz était un projet porté par la commune de les Déserts.

Les services préfectoraux demandent à ce que la réalisation de cet ouvrage soit portée en maîtrise d'ouvrage SMSB au titre de la compétence diversification touristique 4 saisons, cette compétence ayant été transférée au SMSB.

Elle rappelle également que la Région Auvergne Rhône-Alpes a attribué une subvention, à la commune de les Déserts, à hauteur de 200K€ pour cet ouvrage.

Il convient donc de demander à la Région de transférer la subvention initialement attribuée à la commune de les Déserts au SMSB.

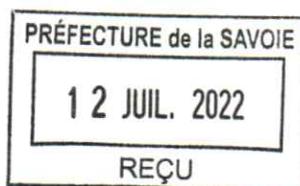
Ce transfert de subvention ne modifiera pas l'équilibre financier du projet et la commune de les Déserts apportera un fonds de concours.

Madame la présidente ne prend pas part au vote.

En conséquence, il est proposé au comité syndical,

→ D'AUTORISER la présidente à solliciter le transfert de subvention attribuée par la Région Auvergne Rhône-Alpes à la commune de les Déserts au profit du SMSB.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 06 juillet 2022



LA PRESIDENTE
Sandra FERRARI



☞	Votants : 15
☞	Pour : 15
☞	Contre : 0
☞	Abstention (s) : 0
☞	Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.